

Halte à la criminalisation des personnes LGBTI en Russie

Le 30 novembre 2023, la Cour suprême de Russie a décidé de qualifier le « mouvement public LGBT international » comme étant « extrémiste ». Dans les faits, cela a rendu illégale toute association publique avec la communauté LGBTI. La Russie doit immédiatement réviser cette décision pour empêcher une persécution à grande échelle des personnes LGBTI. Quel est le problème ?

L'arrêt de la Cour suprême qualifie d'« extrémiste » un « mouvement public international LGBT » non défini. Le ministère russe de la Justice semble viser tout militantisme en faveur de la défense des droits fondamentaux des personnes LGBTI, voire toute association publique avec la communauté LGBTI. Cette décision aura de graves conséquences juridiques pour toute personne impliquée dans des activités liées aux droits des personnes LGBTI, et représente un risque pour quiconque a une association connue ou présumée avec la communauté LGBTI.

« Il ne fait guère de doute qu'elle entraînera la persécution des militant·e·s LGBTI. En outre, elle menace d'inspirer et de légitimer de nouveaux niveaux de violence à l'encontre des personnes LGBTI en Russie. » — Marie Struthers, Amnistie Internationale

Toute personne déclarée coupable d'avoir commis des activités « extrémistes » risque jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, et des restrictions en matière d'emplois et d'autres droits. Il faut désormais s'attendre à ce que le simple fait d'afficher un drapeau des fiertés ou d'autres symboles LGBTI risque de mener à une arrestation et à un emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 jours, ou quatre ans en cas de récidive.

Nous devons nous montrer solidaires de la communauté LGBTI en Russie, et exiger que ces actions répressives cessent afin que les principes d'égalité, de liberté et de justice pour tous soient respectés. Personne ne devrait être persécuté à cause de qui il ou elle aime.

Demandez aux autorités russes de réviser immédiatement la décision et de mettre fin à la persécution de la communauté LGBTI en Russie. L'amour est un droit humain.



En écrivant mon courriel, j'accepte qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement. Les courriels et numéros de cellulaire ne seront pas envoyés au destinataire de la pétition.

H/F/ Autre (optionnel)	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	Code postal (obligatoire)	Signature (obligatoire)	Année de naissance (obligatoire)	Courriel*	Numéro de cellulaire*
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

SIGNEZ EN TOUTE CONFIANCE :

Selon les règles sur la vie privée d'Amnistie internationale, vos noms, adresses, téléphones et courriels sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d'imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tabloid/Ledger)
Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 31 DÉCEMBRE

2025 À : Véronique Martineau
Amnistie internationale Canada francophone,
50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal,
H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:

Nom: _____

Courriel: _____

Nom et no groupe: _____